

carte  
**ACCÈS**  
SAGUENAY

LE CODE DES  
RESPONSABILITÉS  
DES USAGERS

# LE CODE DES RESPONSABILITÉS DES USAGERS



## RESPECT DU DROIT D'AUTEUR ET DU PATRIMOINE

Afin de faire respecter les obligations liées au droit d'auteur, le réseau des bibliothèques de Saguenay prie tous ses usagers :

- De respecter les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur ainsi que les règlements et politiques en vigueur dans le réseau.

Dans cet esprit, il est interdit :

- De copier ou de reproduire sans autorisation, sur quelque support que ce soit, un CD, un DVD ou tout autre document protégé par la Loi sur le droit d'auteur à l'aide d'un poste informatique, d'un portable, d'un cellulaire, d'un appareil photographique ou de tout autre équipement.

L'utilisateur qui contrevient au code des responsabilités, aux règlements ou aux politiques du réseau des bibliothèques de Saguenay peut, selon le cas, recevoir un avertissement, se voir obligé de quitter les lieux dans l'immédiat ou voir ses privilèges d'utilisateur retirés pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY

réseau de  
**Saguenay**  
au service des citoyens

Culture  
et Communications  
Québec



# LE CODE /

LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE SAGUENAY ACCUEILLENT CHAQUE JOUR QUELQUE 1 500 PERSONNES, CE QUI REND NÉCESSAIRE LA MISE EN PLACE DE CERTAINES RÈGLES ET NORMES RÉGISSANT LES PROCESSUS EN VIGUEUR. C'EST POURQUOI CE CODE A ÉTÉ ÉLABORÉ, EN PLUS D'ASSURER TANT AUX UTILISATEURS QU'ÀUX EMPLOYÉS DES BÂTIMENTS UNE ATMOSPHÈRE AGRÉABLE, RESPECTUEUSE ET SÉCURITAIRE.

LE PRÉSENT CODE S'APPLIQUE  
À TOUS LES USAGERS, SANS EXCEPTION  
POSSIBLE, AU SEIN DE TOUTES LES SUCCURSALES  
(CHICOUTIMI, JONQUIÈRE, LA BAIE, KÉNOGAMI, ARVIDA)  
DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE SAGUENAY.

# RESPECT DES LIEUX

**Afin d'offrir des conditions idéales de lecture, de concentration et de travail pour tous les usagers des bibliothèques de Saguenay, il est interdit :**

- De parler à voix haute, de crier, de chanter, de siffler, de bousculer autrui et de courir;
- De parler au téléphone cellulaire ou au moyen de tout autre appareil de communication et d'en laisser la sonnerie ainsi que celle des téléavertisseurs allumée;
- D'utiliser un appareil muni d'écouteurs dont le son est trop fort;
- D'utiliser tout objet susceptible de créer un niveau de bruit pouvant déranger les autres usagers.



**Pour s'assurer de la propreté et du bon état des différents bâtiments du réseau des bibliothèques de Saguenay, ainsi que du matériel et de l'équipement offerts au public, et pour en permettre l'utilisation par tous, il est interdit :**

- De consommer des aliments ou des boissons;
- De fumer;
- De poser les pieds sur le mobilier, notamment les tables, les chaises et les fauteuils, ainsi que sur les postes informatiques;
- D'utiliser les espaces sanitaires pour se laver ou pour laver ses vêtements;
- De manipuler sans respect les documents, de s'y appuyer ou de s'en servir comme appui pour prendre des notes;
- D'écrire ou de crayonner sur les documents, d'y surligner ou d'y souligner, de les annoter, de les découper ou de les déchirer, d'en corner les pages, de les endommager ou d'en modifier le contenu de quelque façon que ce soit;
- D'apporter des documents dans des lieux où cela n'est pas permis, y compris les toilettes;
- De prendre des photographies de documents sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires;
- De modifier la configuration des logiciels ou des ordinateurs;
- De déplacer ou de débrancher les appareils informatiques;
- De causer des dommages aux lieux, à l'équipement ou au mobilier;
- D'utiliser les édifices, les services et les équipements des bibliothèques de Saguenay à des fins autres que celles qui correspondent aux missions et aux mandats de ceux-ci.

# CALME ET BIEN-ÊTRE

**Afin de maintenir un climat respectueux et de permettre à chacun de bénéficier d'un espace calme et paisible, il est interdit :**

- D'utiliser un langage grossier ou offensant;
- D'avoir un comportement pouvant nuire à la quiétude des lieux et au bon fonctionnement du réseau des bibliothèques de Saguenay;
- De faire entrer des animaux dans une bibliothèque, à l'exception des animaux accompagnateurs pour les personnes handicapées;
- De procéder sans autorisation à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition, d'affichage, etc.;
- De prendre des photographies ou des images à l'intérieur d'une bibliothèque, notamment par respect pour la vie privée des usagers;
- De consulter, de télécharger ou de distribuer du matériel pornographique ou traitant de la sexualité d'une manière pouvant être perçue comme étant dégradante ou offensante par les usagers;

- D'utiliser le réseau Internet à des fins illicites ou commerciales (pornographie, violence, propagande, vente et publicité, propagation de virus, plagiat et non respect des droits de reproduction);
- D'avoir une tenue vestimentaire inconvenante (être torse nu, sans chaussures, etc.);
- D'être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, d'en consommer ou d'en faire le trafic;
- D'incommoder les autres usagers par manque d'hygiène.

# ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

**Afin d'assurer un environnement sécuritaire aux usagers et au personnel, il est interdit :**

- D'agresser verbalement ou physiquement les autres usagers ou le personnel;
- D'exercer toute forme de harcèlement ou d'intimidation, ou de menacer quiconque;
- D'utiliser de l'équipement sportif, notamment les planches à roulettes, les patins à roues alignées, les ballons, les balles, les bicyclettes, etc.;
- De laisser des enfants de moins de huit ans sans surveillance;
- De pénétrer dans les aires réservées aux employés;
- D'utiliser de l'équipement ou du matériel réservé aux employés;
- De s'asseoir par terre ou sur les tables;
- De demeurer dans une bibliothèque en dehors des heures d'accès.

**De plus, pour maintenir un tel environnement sécuritaire et convivial, ainsi que pour assurer la sécurité des biens, les employés du réseau des bibliothèques de Saguenay peuvent :**

- Effectuer un contrôle des sacs et des effets personnels à l'arrivée d'un usager. Les bibliothèques se réservent le droit d'interdire l'accès à leurs locaux à toute personne qui transporte des objets prohibés ou des sacs et effets excédant les dimensions préétablies;
- Interdire l'entrée dans une bibliothèque aux personnes en état d'ébriété et à celles dont le manque d'hygiène risque d'incommoder les usagers;
- Demander une vérification des documents ou des effets personnels des usagers à la sortie, notamment lorsque le système antivol émet un signal.